

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>1. Planification de la navigation d'un navire armé à la pêche :</p> <p>MODULE P1-0 NAVIGATION</p> <p>Annexes II et III de l'arrêté du 18 mai 2016 relatif à la délivrance du certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manœuvrer un navire de pêche dans toutes les circonstances et en toute sécurité compte tenu de la taille des navires concernés et dans des situations spécifiques aux abords de la zone d'activité. - Conduire la navigation à proximité des côtes (à proximité de la zone d'activité, dans les zones portuaires et en sortie ou entrée de port) en interprétant les documents nautiques et météorologiques (cartes, annuaire des marées, informations disponibles à la capitainerie) et en utilisant les équipements de passerelle (notamment compas, sondeur, radar, GPS) - Collecter, analyser et traiter l'information afin de planifier et diriger la navigation en temps réel et garantir une veille permanente - Déterminer la position en vue de terre et en navigation côtière en utilisant les amers et les aides à la navigation afin de naviguer en toute sécurité et éviter tout risque de collision 	<ul style="list-style-type: none"> - Une épreuve finale orale portant sur « Navigation / Météorologie » - Une épreuve finale orale portant sur « Règles de barre, feux, balisage » - Une épreuve pratique en cours de formation portant sur « Manœuvre » 	<p>Le choix de la route s'effectue de manière à éviter les dangers. Les cartes et publications nautiques utilisées sont pertinentes au regard des circonstances de navigation et sont mises à jour afin d'assurer la sécurité.</p> <p>L'interprétation des renseignements donnés par les équipements de passerelle est conforme aux pratiques de navigation admises.</p> <p>La position du navire est calculée avec la méthode et la récurrence appropriées aux circonstances de navigation afin d'obtenir des données fiables et garantir la sécurité du navire. Les calculs relatifs à la position sont précis.</p>



	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les phrases normalisées en langues française et anglaise pour les communications de détresse, d'urgence et de sécurité afin de porter secours ou se voir porter secours - Appliquer les mesures de sécurité dans la réalisation des manœuvres d'appareillage, d'accostage, de mouillage, de remorquage et de repêchage des personnes à la mer afin de garantir la sécurité du navire et de son équipage 		<p>Les signaux de détresse ou d'urgence sont immédiatement reconnus. Les plans d'urgence et les consignes sont appliqués dans les délais impartis en veillant à évaluer auparavant le type et l'ampleur de l'urgence.</p>
<p>2. Entretien et réparation du navire de pêche :</p> <p style="text-align: center;">MODULE P3-0 ENTRETIEN ET REPARATION</p> <p>Annexes II et III de l'arrêté du 18 mai 2016 relatif à la délivrance du certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler la stabilité, l'assiette et les contraintes liées au type de navire de pêche - Maintenir la sécurité de l'équipage et de la cargaison du navire en veillant à ce que les engins de sauvetage, les dispositifs de lutte contre l'incendie et autres systèmes de sécurité soient en état de fonctionner - Démarrer, conduire et assurer l'entretien du moteur diesel ou hors-bord de son navire dans le respect des règles et bonnes pratiques (sécurité, hygiène, santé, respect de l'environnement) - Maitriser les défauts, les avaries des équipements de propulsion et des auxiliaires en procédant à des vérifications fréquentes afin de détecter les pannes de manière précoce (prévention de la corrosion, vérification du système de lubrification, protection des circuits de réfrigération) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une épreuve finale orale portant sur « Entretien / Maintenance / Stabilité » 	<p>Les opérations effectuées sont conformes aux documents établis en matière de sécurité, aux consignes d'utilisation du matériel et aux limitations prévues à bord du navire.</p> <p>Les dispositifs de sécurité sont régulièrement contrôlés et correctement utilisés.</p> <p>L'ordre de priorité, les niveaux et les délais pour rendre compte d'un problème et informer le personnel à bord sont adaptés à la nature de la situation d'urgence.</p> <p>Les procédures d'évacuation, d'arrêt d'urgence et d'isolement sont adaptées à la nature de la situation d'urgence et sont mises en œuvre promptement.</p>



	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier et programmer les opérations de maintenance des machines (gestion de l'inventaire des stocks, maîtrise du fonctionnement du matériel de hissage et de levage en toute sécurité) et gérer les arrêts techniques 		<p>Les mesures initiales prises lors de la découverte d'une situation d'urgence et les mesures prises par la suite sont conformes aux procédures d'intervention d'urgence établies.</p>
<p>3. Gestion de l'entreprise maritime de pêche et environnement du navire de pêche :</p> <p>MODULE NP-0 NATIONAL PONT</p> <p>Annexes II et III de l'arrêté du 18 mai 2016 relatif à la délivrance du certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer les échanges commerciaux en fonction de l'état des marchés des produits de la mer afin de garantir une rentabilité à l'activité de pêche artisanale dans le respect de la réglementation (activités comptables, procédures administratives pour l'installation et la commercialisation, connaissance des mécanismes de l'offre et de la demande...) - Maîtriser les techniques de recherche et de détection des zones de pêche afin de déterminer la stratégie d'action de pêche - Assurer une qualité optimale des captures durant la phase de conservation tout au long du transport et jusqu'à la commercialisation des produits de la pêche - Maîtriser les techniques de pêche, de traitement des captures et les techniques d'exploitation des ressources biologiques et le respect des règles d'hygiène et de qualité - Mettre en œuvre les engins de pêche liés à la pêche locale et organiser et contrôler le travail de remise en état des engins de pêche et de leurs gréements 	<ul style="list-style-type: none"> - Une épreuve finale orale portant sur « Réglementation / Économie / Gestion » - Une épreuve finale orale portant sur « Initiative locale » 	<p>Les conditions de stabilité satisfont aux critères de stabilité à l'état intact de l'Organisation maritime internationale (OMI) dans toutes les conditions de chargement. Les mesures prises sont conformes à la pratique admise.</p> <p>La réglementation relative à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à la sûreté et à la protection du milieu marin est correctement identifiée.</p>



	- Connaître la réglementation des pêches maritimes et la réglementation visant à la protection du milieu marin		
--	--	--	--

Se référer aux annexes II et III de l'arrêté du 18 mai 2016 relatif à la délivrance du certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche pour plus de précision. La délivrance du certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche est soumise à l'obtention des modules P1-0, P3-0, NP-0, Pe1, Pe2, Pe3 et des formations spécifiques précisées dans l'arrêté précité.